



Association for Teacher-Librarianship in Canada

Charte des Droits de l'Élève à l'Ère de l'Information

Nos élèves sont confrontés à un futur riche en information et le changement sera l'une des rares constantes de leur vie. Pour qu'ils puissent s'adapter et réaliser pleinement leur potentiel, ils devront être capables d'apprendre toute leur vie durant, de même que de prendre des décisions de façon autonome.

Nous croyons qu'il convient de fournir à tous les élèves la possibilité :

- É de maîtriser les habiletés nécessaires pour trouver l'information, quel que soit le support qui la véhicule (imprimé, non-imprimé, électronique);*
- É de comprendre et de maîtriser des habiletés efficaces de recherche d'information et de présentation des résultats;*
- É de développer des habiletés pour évaluer, extraire, synthétiser et utiliser l'information provenant d'une variété de sources et de média;*

- É d'utiliser les données et l'information pour étendre leur base de connaissance personnelle;*
- É d'explorer des façons créatives d'utiliser l'information;*
- É de comprendre leur héritage culturel et leur histoire, ainsi que la culture et l'histoire des autres sociétés et groupes sociaux;*
- É d'améliorer leurs capacités de se connaître soi-même en développant le plaisir de la lecture;*
- É d'explorer les valeurs et les croyances des autres en lisant les oeuvres du monde entier;*
- É de penser de façon critique et de prendre des décisions en fonction des besoins et des valeurs de chacun, ainsi qu'en fonction de l'évidence des faits;*
- É de participer activement aux décisions concernant leur propre apprentissage.*

L'information étant un élément vital pour le développement de la pensée critique et pour une prise de décision autonome, il s'ensuit que l'accès à un corpus d'information qui ne cesse de croître est vital pour le développement du potentiel de chaque élève.

Nous croyons, en conséquence, que tous les élèves devraient avoir le droit :

- É d'avoir accès, pour leur apprentissage, à un large éventail de ressources d'un niveau approprié (imprimées, non-imprimées et électroniques);*
- É d'explorer des documents présentant une variété d'opinions et de perspectives;*
- É de choisir librement toute lecture, ainsi que tout document sonore et/ou visuel, autant pour leurs loisirs que pour leurs études.*

*Traduction par Paulette Bernhard
Janvier 1996.
Association for Teacher-Librarianship
in Canada, 1995*